



GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORETS EN

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO :

CONTE DE FEES OU VERITABLE STRATEGIE REDD ?

Janvier 2010

Alison L. Hoare

Gestion communautaire des forêts en République démocratique du Congo : conte de fées ou véritable stratégie REDD ? ¹

MESSAGES CLES

- La gestion communautaire des forêts peut être un outil efficace pour améliorer les moyens d'existence des populations rurales et assurer la gestion durable des ressources forestières ;
- L'analyse SWOT de la République démocratique du Congo semble indiquer qu'étant donné les défis que le pays doit relever en termes de gouvernance, une approche communautaire pourrait être la plus réalisable pour aider le pays à améliorer la gestion de ses forêts et entraîner le développement économique ;
- Une approche communautaire offre le cadre le plus réaliste et le plus efficace pour la stratégie REDD du pays.

I. INTRODUCTION

Dans le contexte des discussions internationales sur le changement climatique, le secteur forestier a entamé un débat en profondeur sur la façon de réduire les taux de déforestation et de dégradation de la forêt, qui représentent une source importante d'émissions de carbone. Une série de propositions sont à l'étude pour mettre en place un mécanisme international qui faciliterait les actions dans ce domaine, dans les pays en développement, à savoir un mécanisme « REDD » (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts). Par conséquent, partout dans le monde, les pays riches en forêts ont commencé à réfléchir à la façon dont ils pourraient participer à un tel mécanisme (et donc quel type de stratégie forestière leur permettrait de réduire leurs émissions de carbone dans ce secteur, tout en remplissant leurs objectifs de développement).

Cet article examine une des stratégies envisageables pour la République démocratique du Congo (RDC), à savoir une stratégie s'appuyant sur la gestion communautaire des forêts. Pour beaucoup, une telle stratégie pourrait sembler un conte de fées. Toutefois, l'analyse des atouts et des faiblesses du pays, ainsi que l'expérience acquise dans d'autres pays, semble indiquer qu'elle représente peut être l'option la plus réalisable en RDC. Avant de commencer l'analyse, commençons par le conte de fée...

II. LE CONTE DE FEES

Nous sommes en 2019, dix ans après la réunion de Copenhague où les gouvernements du monde entier s'étaient réunis pour décider comment réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'attaquer au changement climatique. Au cours de cette réunion, les participants avaient déclaré leur soutien au développement d'un mécanisme REDD, selon lequel les pays possédant des forêts tropicales pouvaient recevoir paiement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation de la forêt. En réponse à cela, la RDC a, au cours de la dernière décennie, mis en œuvre une stratégie de conservation et d'utilisation durable de ses forêts. Le pays a par la suite connu des changements remarquables : les conflits sur les terres et les ressources ont diminué, la pauvreté dans les zones rurales a considérablement décru et les revenus tirés du secteur forestier par le gouvernement ont augmenté.

La stratégie adoptée par le pays il y a dix ans était une stratégie radicale à l'époque puisque le gouvernement avait décidé de déléguer officiellement des droits importants sur les forêts du pays aux communautés. La décision de suivre cette voie s'appuyait sur la reconnaissance du fait que cette approche offrait le moyen le plus efficace de contrôler le secteur forestier, étant donné les défis posés par les défauts de gouvernance et l'immense pauvreté que connaissait le pays à l'époque.

¹ Cet article a été préparé dans le cadre du projet de Forests Monitor "Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution à la lutte contre la pauvreté en République démocratique du Congo". Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site du projet : http://www.forestsmonitor.org/en/community_forestry_drc

COMMENT UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE A-T-ELLE ETE MISE EN ŒUVRE ?

La stratégie du gouvernement congolais nécessitait de céder le contrôle de vastes étendues de forêts nationales aux populations rurales en leur allouant des « concessions des communautés locales ». La reconnaissance officielle de leurs droits et responsabilités a incité les communautés à essayer diverses approches de gestion des forêts. Certaines se sont tournées vers l'exploitation du bois, d'autres vers l'extraction de produits forestiers non ligneux, tandis que dans les régions du pays où la dégradation de la forêt et la déforestation étaient importantes, les communautés ont créé des systèmes agro-forestiers qui fournissent maintenant du charbon de bois, du bois et des fruits aux marchés locaux en expansion.

Ces diverses entreprises ont aidé à revigorer les économies locales tout en améliorant la gestion des forêts. La prolifération de petites entreprises de transformation du bois et d'autres produits forestiers a créé des emplois de collecte, de transformation et de marketing, en milieu rural. Ces dernières années, plusieurs communautés ont obtenu la certification de leurs produits, ce qui les a aidées à accéder aux marchés étrangers et à obtenir des prix plus élevés. Ces initiatives ont également entraîné une augmentation des revenus de l'état grâce aux impôts versés par ces entreprises. Dans le même temps, la gestion des forêts a connu des améliorations. Dans beaucoup de régions, les systèmes agro-forestiers ont aidé à réduire les pressions sur les forêts. De façon plus fondamentale, les populations ont eu d'avantage le sentiment que leurs ressources leur appartenaient, ce qui les a incitées à s'assurer que leurs ressources étaient gérées de façon durable et qu'elles étaient protégées. De plus, la délégation des responsabilités vers les communautés, pour suivre et faire le monitoring de l'utilisation des forêts, signifie qu'elles ont également les outils pour le faire.

Certaines communautés ont décidé de donner la priorité à la conservation plutôt qu'à l'extraction des ressources. Cette approche a été facilitée par la création d'un système national de paiements des services environnementaux (PSE). Dans le cadre de ce système, créé pour encourager l'entretien de la biodiversité et des écosystèmes du pays, les communautés peuvent être payées si elles protègent leurs forêts. Certaines communautés ont également passé des accords avec des chercheurs intéressés par la biodiversité du pays et la bio-prospection, tandis qu'un nombre croissant de touristes a

visité le pays et amené des revenus supplémentaires. Grâce à la création de ces aires de conservation communautaire, le pays a dépassé son objectif de protéger 15% de son territoire.

Les communautés ont également eu davantage voix au chapitre dans le secteur forestier et plus de poids non seulement dans l'allocation des terres et des forêts à d'autres utilisateurs, mais aussi dans leur gestion. Cela a été possible grâce, entre autres, à la mise en œuvre de la planification participative de l'utilisation des terres. Ce processus a conduit à la renégociation de l'étendue et des limites d'un certain nombre d'aires protégées et de concessions (forestières, minières et agro-industrielles), ainsi qu'à une meilleure reconnaissance des droits des populations locales à accéder et gérer les ressources forestières dans ces zones. Bien que la planification de l'utilisation des terres fut un long processus, il a été payant puisqu'il a conduit à la diminution conséquente des conflits entre les diverses parties et au déclin des activités illégales, telles que l'extraction de bois ou de minerais et la chasse.

Il a également été donné un rôle plus actif de monitoring de l'industrie du bois aux communautés. Elles ont travaillé en partenariat avec les autorités locales à qui il avait été donné la responsabilité de la mise en application et du contrôle dans le cadre du processus de décentralisation au niveau national. Le transfert de ces responsabilités au niveau local a beaucoup amélioré l'efficacité de ce travail. L'exploitation artisanale du bois a pour la grande majorité été maîtrisée et officialisée, tandis que les performances des sociétés industrielles se sont également améliorées. Cela a conduit à la fois à une meilleure gestion des forêts et à une augmentation du prix du bois et, par conséquent, à des profits plus importants pour les opérateurs légaux ainsi que des revenus plus élevés pour les autorités forestières. De plus, en raison d'une plus grande sécurité sur les ressources, les gens ont réinvesti leurs bénéfices dans la gestion des forêts et les entreprises locales. Aussi, les fonds qui étaient autrefois utilisés pour financer les conflits dans certaines parties du pays aident aujourd'hui à promouvoir le développement local.

L'amélioration des moyens d'existence en milieu rural a ralenti les flux migratoires vers les villes. De plus, l'amélioration de la gouvernance a conduit à la paix et à une plus grande stabilité dans l'ensemble du pays.

Et ici se termine le conte de fées.

III. LE CONTE DE FEES POURRAIT-IL DEVENIR REALITE ?

Si l'on considère la situation actuelle en RDC, il est aisé de rejeter simplement le scénario ci-dessous en le taxant de conte fées. Toutefois, les expériences d'autres pays dans le monde semblent indiquer que ce scénario pourrait être réaliste. De plus, étant donné les défis que le pays doit relever, une approche communautaire pourrait tout à fait être le moyen le plus efficace de parvenir à une plus grande stabilité politique et à un développement économique durable. Examinons les raisons qui nous conduisent à penser cela.

LES EXPERIENCES DANS D'AUTRES PAYS

Les expériences dans d'autres pays ayant adopté une approche communautaire de la gestion des forêts ont eu des résultats mitigés. Cela est en grande partie due au fait que leur succès dépend des conditions politiques et socio-économiques dans lesquelles la foresterie communautaire est mise en œuvre (Pokorny & Johnson, 2008; Schreckenberg & Luttrell, 2009). Deux conditions présentent une importance particulière : une véritable délégation des droits aux communautés et un soutien suffisant (politique et technique) apporté au secteur. Là où ces conditions sont présentes, tout semble indiquer qu'une approche communautaire peut être couronnée de succès.

Commençons par examiner l'exemple d'un pays voisin du Congo, la **Tanzanie**, qui mène depuis 15 ans une politique de gestion participative des forêts. D'importantes zones forestières ont été cédées aux communautés locales et 3 millions d'hectares sont gérées de façon décentralisée depuis 2006 (Lund & Treue, 2008). Tandis que les résultats sont mitigés sur l'ensemble du pays (inévitablement peut-être, étant donné le changement radical d'approche que cela représente), certains éléments portent à croire que cette approche a été bénéfique pour les communautés et pour le gouvernement. Ainsi, les moyens d'existence se sont améliorés dans les villages concernés, la qualité de la forêt s'est également améliorée grâce à de meilleures pratiques de gestion et un meilleur contrôle de l'utilisation de la forêt, et les autorités forestières ont connu une augmentation marquée des revenus issus du secteur (Blomley et al., 2008; Lund, 2007; Lund & Treue, 2008).

Le **Népal** a également mis en œuvre une gestion participative des forêts. Comme au Congo, la grande majorité de la population du Népal vit en milieu rural et est très dépendante des ressources forestières. Le pays a également souffert de conflits et d'instabilité politique. Près d'un quart des forêts nationales a été cédé à quelque 14,000 groupes communautaires d'utilisateurs de la forêt (*Community Forest User Groups*), représentant 38% de la population. A la différence des forêts qui sont restées sous la gestion de l'Etat, les forêts communautaires sont maintenant en meilleure condition et sont plus densément boisées. Elles ont également apporté aux communautés la possibilité de gagner des revenus (Maharjan et al., 2009). Ces changements se sont effectués malgré l'instabilité politique et les conflits. En effet, au cours des périodes de conflit, la présence de l'Etat était très limitée en milieu rural et les groupes communautaires d'utilisateurs des forêts étaient une des seules institutions de gouvernance qui fonctionnait (Ostrom & Nagendra, 2006; Pokharel & Byrne, 2009).

Le **Mexique** est un pays qui a réalisé une mutation encore plus spectaculaire en faveur de la gestion communautaire depuis les années 70. Aujourd'hui la majorité des forêts du pays sont sous gestion communautaire. Les chiffres sont incertains mais il pourrait s'agir de 80% des forêts. L'analyse de l'impact des forêts communautaires dans ce pays a montré qu'elles peuvent être efficaces à la fois pour accroître les revenus ruraux et assurer la conservation des forêts. Et en particulier, les forêts communautaires ont en général eu un effet positif sur le développement économique là où les produits forestiers sont transformés localement. De plus, dans deux régions du pays où les forêts communautaires prédominent, les taux de déforestation ont été moins élevés que la moyenne nationale (Bray et al., 2005).

L'expérience de ces trois pays indique que la gestion communautaire peut être un outil efficace de gestion durable des forêts. Cela a été confirmé par une étude récente réalisée au niveau mondial sur les terres forestières et les différents régimes de propriété. Ayant comparé 80 aires forestières différentes autour du monde, cette étude a révélé que les aires placées sous propriété communautaire étaient gérées de façon plus durable (résultant en des forêts plus denses et un niveau plus élevé de séquestration de carbone) que celles sous contrôle de l'Etat. De plus, cette étude a montré que plus le degré d'autonomie pour établir les règles est grand, plus ces forêts ont de chance d'être gérées de façon durable

et d'amener des changements positifs dans les moyens d'existence des populations (Chhatre & Agrawal, 2009).

IV. POURQUOI LE CONGO DEVRAIT-IL ADOPTER UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE ?

Ces exemples indiquent qu'une approche communautaire peut être un moyen de parvenir à un développement durable car elle conduit à la fois à une meilleure gestion des ressources forestières et à une augmentation des revenus pour les populations rurales. De plus, ces exemples semblent indiquer que la gestion communautaire des forêts devrait faire partie intégrale de la stratégie REDD de la RDC, puisqu'en conduisant à une meilleure gestion des forêts, elle peut être un outil efficace de réduction des émissions de carbone du secteur forestier.

Cependant, comme cela a été noté plus haut, le succès d'une telle approche dépend de l'environnement politique et socio-économique dans lequel elle est mise en œuvre. Cela soulève la question de savoir si une telle approche marcherait en RDC et s'il s'agit de l'approche la plus appropriée pour le pays. Une façon de répondre à cette question est de réaliser une analyse SWOT de la RDC.² Sur la base d'une analyse documentaire et de l'expertise de Forests Monitor, une analyse préliminaire a été réalisée par rapport à l'objectif de gestion durable des forêts du pays. Les points suivants ont été identifiés :

Atouts :

- D'immenses et diverses ressources forestières ;
- Une population nombreuse dépendante des forêts et de leurs ressources ;
- Une société civile active et diverse ;
- L'existence d'institutions traditionnelles (pour la prise de décisions, la gestion des ressources, etc.) dans de nombreuses régions.

Faiblesses :

- Un mauvais bilan en termes de gouvernance (y compris corruption généralisée, manque de transparence et de prise de responsabilité, mauvaise mise en application des lois) ;

- Les capacités humaines, techniques et financières limitées de l'Etat ;
- Les capacités limitées de la société civile et des communautés rurales (avec, dans beaucoup de cas, des institutions faibles ou dysfonctionnelles) ;
- L'instabilité politique et les conflits dans certaines parties du pays, y compris l'exploitation illégale des forêts par des groupes armés ;
- Un cadre juridique incomplet, y compris le manque de clarté sur le régime foncier ;
- Une pression croissante sur les terres, en raison des demandes de concessions minières, forestières et agro-industrielles ;
- Des problèmes de communication dus à la taille du pays et à un manque d'infrastructures ;
- Aucun service bancaire en milieu rural et un accès limité à la finance (ex. micro finance).

Opportunités :

- La taille et la diversité du pays donnent la possibilité d'explorer des approches différentes ;
- Le potentiel des populations rurales et de la société civile reste inexploité ;
- Une réforme forestière en cours et un processus de zonage de la forêt en cours de développement ;
- Un processus de décentralisation en cours ;
- L'opportunité de créer de nouvelles lois qui correspondent aux réalités actuelles et opportunités à venir ;
- La disponibilité potentielle de financements pré-REDD et REDD.

Menaces :

- Accaparement potentiel des profits forestiers par les élites (y compris des milices) en raison d'une mauvaise gouvernance et d'un contrôle limité du gouvernement dans certaines régions du pays ;
- Le manque de force politique au sein du secteur forestier pour l'emporter sur d'autres intérêts (ex. exploitation minière ou agro-industrielle) ;
- Un manque de véritable délégation des pouvoirs au niveau local, ce qui sape le processus de décentralisation et les efforts de gestion locale des ressources ;
- Le manque de financement disponible en raison de l'instabilité politique et de la mauvaise gouvernance.

² L'analyse SWOT est un outil qui a été développé dans le monde des affaires pour développer des plans stratégiques. Elle comprend l'identification des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces d'une institution par rapport à un objectif particulier. De l'Anglais *Strengths* (Atout), *Weaknesses* (Faiblesses), *Opportunities* (Opportunités), *Threats* (Menaces), d'où les initiales SWOT.

Le défi à relever en RDC est de s'assurer que les opportunités ci-dessus sont réalisées tandis que les menaces sont minimisées. L'un des moyens d'y parvenir est d'adopter une approche communautaire, comme l'explique le paragraphe ci-dessous.

L'un des atouts principaux de la RDC est qu'elle possède une population nombreuse dépendante de la forêt et avec des liens forts avec cette dernière, ainsi qu'un important secteur de la société civile. Une stratégie s'appuyant sur les populations rurales permettrait de capitaliser sur ces ressources tout en surmontant la grande faiblesse que représente les capacités limitées du gouvernement. Dans de nombreuses régions du pays, le gouvernement est pratiquement absent, tandis que les institutions traditionnelles continuent à jouer un rôle important dans la prise de décisions sur les droits fonciers et les ressources, et en particulier dans la résolution des conflits. Ainsi, s'appuyer sur ces structures et institutions existantes permettrait non seulement de tirer le meilleur parti de l'expertise et des ressources humaines existantes, mais aussi de combler, de façon efficace et rentable, le vide laissé par le gouvernement. Il s'agit d'une stratégie qui s'est avérée efficace dans d'autres régions du monde et qui est particulièrement importante en situation de conflit, où le gouvernement peut être pratiquement absent. Dans de telles situations, les institutions locales ont tendance à être plus « robustes », comme l'a montré le cas du Népal.

Comme noté plus haut, dans de nombreuses sociétés congolaises les institutions traditionnelles sont fragiles, dysfonctionnelles ou inéquitables, et ne devraient donc pas être automatiquement adoptées ou subsumées dans un système national de gestion des forêts. Mais elles ne devraient pas non plus être ignorées, puisque elles peuvent fournir une base solide pour la mise en œuvre d'une gestion réelle et légitime, si elles bénéficient du soutien et du renforcement des capacités nécessaires pour les réformer et les développer. C'est là que la société civile congolaise pourrait jouer un rôle important puisqu'il existe, à travers le pays, un large réseau d'organisations dont beaucoup sont déjà actives dans ce domaine.

Les immenses ressources forestières de la RDC représentent un autre « atout » de la RDC. Il y a suffisamment de place pour la foresterie communautaire, avec suffisamment de terres mais aussi des ressources forestières (au moins dans de nombreuses

régions du pays) pour que la foresterie communautaire soit viable financièrement. Dans d'autres pays, l'expérience a montré que les entreprises forestières ont plus de chances de réussir et d'apporter des avantages importants aux communautés, là où les forêts sont de qualité suffisante ou suffisamment étendues pour fournir des ressources commerciales significatives (Mahanty et al., 2009). Cette situation risque cependant de changer en raison de la pression croissante exercée sur les terres de la RDC pour la production de bois, de minerais, de produits agricoles et de biocarburants.³

Pour vaincre cette menace, il est nécessaire de planifier l'utilisation des terres de façon participative et le processus actuel de zonage des forêts en fournit l'occasion. Une telle approche contribuera à assurer que les terres du pays sont allouées de façon rationnelle et équitable, afin de maximiser les avantages pour la RDC et sa population. Elle fournira aussi le moyen d'impliquer toutes les parties concernées dans le processus de prise de décision, élément crucial pour concevoir des stratégies de développement globalement acceptables et adaptées au niveau local (Ostrom & Nagendra, 2006).

En parallèle à ce processus, la législation doit être clarifiée, notamment sur les droits forestiers et la foresterie communautaire. Comme noté ci-dessus, le fait que le cadre juridique actuel soit incomplet offre la possibilité de créer un cadre juridique approprié aux réalités actuelles et permettant au pays de tirer pleinement avantage des opportunités qui se présenteront à l'avenir.

Une telle opportunité pourrait se présenter par exemple avec la disponibilité éventuelle d'un financement REDD, si un mécanisme international REDD voyait le jour. En fait, des fonds sont déjà disponibles. Il s'agit de fonds ayant pour objectif de permettre aux pays de « se préparer à la REDD », comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et le Programme d'investissement forestier (*Forest Investment Programme – FIP*) de la Banque Mondiale et les fonds UN-REDD. Ils représentent une opportunité importante pour mettre en œuvre certaines des réformes de gouvernance nécessaires en RDC pour améliorer les performances du secteur forestier. De telles réformes seront également nécessaires si la RDC veut bénéficier pleinement des possibilités qu'offriront à l'avenir les financements REDD. Des lois mieux respectées,

3 Voir par exemple un rapport récent indiquant que 10 million d'hectares ont été alloués aux agriculteurs sud africains. Daily News, 21 Oct. 2009. Disponible sur : <http://www.dailynews.co.za/index.php?fArticleId=5211627>. [Accès le 8 Jan. 2010]

une corruption moindre et une plus grande transparence seront nécessaires pour pouvoir réduire la déforestation et la dégradation des forêts de façon vérifiable.

Il est important de souligner que, même si ces conditions sont remplies, il est probable que la REDD ne représentera pas une manne pour la RDC (ni pour les autres pays) au moins sur le court terme. Ceci en raison du fait qu'un tel mécanisme prend plusieurs années pour se mettre en place et qu'il comporte un coût de transaction (notamment pour le suivi et la vérification). De plus, il est probable que ce mécanisme soit lié aux résultats et que le financement ne se fasse donc pas d'avance, ou en tout cas pas en totalité. Ainsi, il est probable que de tels financements ne contribuent que de façon limitée au secteur forestier du pays. Il ne s'agit pas de sous estimer l'importance des financements REDD, car ils pourraient être le moyen de faire pencher la balance en faveur d'un secteur forestier plus durable. Mais il est important que la RDC adopte une perspective d'ensemble lors du développement de sa stratégie REDD. Ainsi, elle ne doit pas se contenter d'une stratégie visant seulement à avoir accès aux financements REDD mais doit se concentrer sur les besoins du pays, à savoir la stabilité politique, la réduction de la pauvreté et le développement économique durable. Une stratégie communautaire remplirait aussi ces critères.

V. REMARQUES FINALES

La mise en oeuvre d'une stratégie communautaire nécessitera la restructuration du secteur forestier de la RDC, y compris la redistribution des profits qu'il génère, pour qu'une plus grande proportion de ces profits parviennent jusqu'aux populations rurales pauvres du pays. Cela signifie que certaines parties seront perdantes, notamment les grosses entreprises et certaines élites politiques, et que potentiellement certaines décisions politiques difficiles devront être prises.

Aussi pour qu'une telle approche soit réalisable, il est essentiel que le gouvernement soit visionnaire et fasse preuve de leadership. Il est tout aussi important que les sections du gouvernement concernées aient un poids politique suffisant. Au sein des services des forêts, les personnes chargées de la foresterie communautaire auront besoin d'avoir assez de poids pour pouvoir mettre en oeuvre leur politique de façon à ce qu'une place (littéralement et politiquement) suffisante puisse être taillée à la foresterie communautaire. De plus, les personnes chargées des forêts et du changement climatique devront pouvoir faire entendre leur voix à côté des ministères et divisions responsables d'autres secteurs, tels que les secteurs minier, financier et agricole. Il sera également nécessaire d'avoir une excellente coordination entre les divers ministères pour qu'une stratégie viable d'utilisation des terres, s'appuyant sur un large consensus, puisse être mise en place.

De plus, des investissements importants seront nécessaires en faveur de la foresterie communautaire, puisque elle nécessitera de nouvelles institutions et compétences dans le pays. Le soutien financier et la formation devront cibler ce secteur et devront se poursuivre pendant un certain nombre d'années pour s'assurer que la foresterie communautaire soit efficace et largement mise en oeuvre.

En fin de compte, ce qu'il faut c'est que le gouvernement ait une vision claire de ce qu'il veut que le Congo devienne dans 10 ou même 50 ans, afin qu'une voie soit tracée pour atteindre ce but. Cet article considère que le « conte de fées » raconté plus haut est une perspective qui mérite d'être prise en considération et qui, avec le leadership et le soutien nécessaire, peut devenir une réalité.

REFERENCES

- Blomley, T., Pfliegner, K., Isango, J. and Zahabu, E. (2008) Seeing the wood for the trees: an assessment of the impacts of participatory forest management on forest condition in Tanzania. *Oryx* 42(3): 380-391
- Bray, D.B., L. Merino-Perez & D Barry (Eds.) (2005) *The Community Forests of Mexico: Managing for Sustainable Landscapes*. Austin: University of Texas Press.
- Chhatre, A. & A. Agrawal (2009) Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the Academy of Sciences of the United States of America* 106: 17667-17670
- Lund, J.F. & T. Treue (2008) Are We Getting There? Evidence of Decentralized Forest Management from the Tanzanian Miombo Woodlands *World Development* 36(12): 2780-2800
- Lund, J.F. (2007) Is small beautiful? Village level taxation of natural resources in Tanzania. *Public Administration and Development* 27: 307–318
- Mahanty, S. J. Guernier & Y. Yasmi (2009) A fair share? Sharing the benefits and costs of collaborative forest management. *International Forestry Review* 11(2): 268-280
- Maharjan, M.R., T.R. Dakal, S.K. Thapa, K. Schreckenber & C. Luttrell (2009) Improving the benefits to the poor from community forestry in the Churia region of Nepal. *International Forestry Review* 11(2): 254-267
- Ostrom, E. & H. Nagendra (2006) Insights on linking forests, trees, and people from the air, on the ground, and in the laboratory. *Proceedings of the Academy of Sciences of the United States of America* 103(51): 19224-19231
- Pokharel, B. & S. Byrne (2009) Climate change mitigation and adaptation strategies in Nepal's forest sector: how can rural communities benefit? NSCFP Discussion Paper No.7
- Pokorny, B. & J. Johnson (2008) Community forestry in the Amazon: The unsolved challenge of forests and the poor. *Natural Resource Perspectives* 112. February 2008, ODI.
- Schreckenber, K. & C. Luttrell (2009) Participatory forest management: a route to poverty reduction? *International Forestry Review* 11 (2): 221- 238